



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT 2024-37

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de sa séance tenue le lundi 17 juin 2024, a adopté le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement 2024-37 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but en modifier diverses dispositions générales.

- L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné.

Il vise à permettre l'entreposage extérieur, l'emploi d'un conteneur est permis comme mode d'entreposage dans les zones à dominante Commerce de gros et industrie (Ia ou Ib), également dans l'une des zones à dominante Commerce et service à incidence sur le milieu suivantes : 352-Cb, 353-Cb, 605-Cb, 632-Ib, 646-Cb, 649-Cb, 671-Cb et dans toute zone lorsqu'il accompagne l'usage 6513, 851, 8557 ou 890.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La Ville tiendra une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement le mardi 6 août 2024, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations du conseil municipal située au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

Les personnes et organismes désirant s'exprimer à l'égard de ce projet de règlement peuvent également, jusqu'à la levée de l'assemblée publique de consultation, transmettre leurs commentaires par écrit au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante : greffe.vd@ville.valdor.qc.ca.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville, à l'adresse suivante : <https://www.ville.valdor.qc.ca/la-ville/administration/avis-publics>, ainsi qu'à l'adresse indiquée précédemment.

DONNÉ à Val-d'Or, le 17 juillet 2024.

Christine Saillant
Assistante-greffière